DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

de ROYAN

75083

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE de 10 000 FR à la Société Hippique de la Côte de Beauté

DATE DE CONVOCATION

21 Juillet 1975 DATE D'AFFICHAGE

21 Juillet 1975

Nombre de conseillers en exercice 26 Nombre de présents 15 Nombre de votants 16

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze

le vingt cinq juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etalent présents: MM. de LIPKOWSKI, M. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU, DOMECQ, BARRIERE, DELAIR.

formant la majorité des memores en exercice.

Représentés : MM. Me TAP par Me BARDE

Absents: MM. COLLE, LARGETRAU, MONTRON, RIVIERE, BERLAND, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

MMonsieur BARRIERE

a été élu Secrétaire.

La Commission Municipale Jeunesse & Sports , dans sa séance du 23 juin 1975, a examiné le projet de budget présenté par la S.H.C.B. pour son Championnat de France Juniors de concours Hippique à MAINE-GAUDIN, en août prochain .

Les dépenses prévisionnelles sont évaluées à 85 000 FR et le CLUB demande à la VILLE de ROYAN de participer à ces dépenses dans la proportion de 20 % .

La Commission a été d'accord pour proposer une subvention exceptionnelle de 10 000 FR (DIX MILLE FRANCS)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les propositions de la Commission Municipale Jeunesse SOUS PRÉFÉCTURE ROCHEFORTE Sports, en date du 23 Juin 1975 ,

DECIDE :

d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention de 10 000 FR (DIX MILLE FRANCS) à la SOCIETE HIPPIQUE DE LA COTE DE BEAUTE, pour l'aider dans les dépenses d'organisation du Championnat de France Juniors de concours Hippique, qui aura lieu au Club de MAINE-GAUDIN, les 22, 23 et 24 août prochains.

SOUS PRÉFECTURE ROCHEFORT ARRIVÉE LE - 7. AOUT 1975 DELIBERATION EXÉCUTOIRE

1 Art. 46 du C. M 1

 d'imputer la dépense correspondante sur le montant des crédits réservés du CHAPITRE 945 du Budget 1975 .

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD